

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N°23**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 30 juin 2023 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 33  
 Nombre de membres présents : 25  
 Nombre de votants : 24

Date de convocation : 22 juin 2023  
 Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			Absents	DELEGUES SUPPLEANTS			Absents
		Présents	Excusés			Présents	Excusés	
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X		LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD		X	
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE		X	
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE		X	
	DUPOIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL		X		AMEIL MARC		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL		X		BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	CAMILLERI JEAN-LUC			X	GOYON MARIE-ANGELIQUE			X
	COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X
SAUVAGE CLAUDIE			X		ROZIER JOELLE	X		
CHEVALIER BERNARD		X			MAUGE LIONEL			X
RABUEL CLAUDE			X		LAURENT MICHELE		X	
GOIFFON CHRISTIAN			X		BEROU JEAN-PHILIPPE			X
LUX JEAN-MICHEL		X			LUCENET THIERRY		X	
VIOT DOMINIQUE			X		RIBOLLET ROGER			X
REIGNIER ALAIN		X			VERT JACQUES		X	
CLEYET-MARREL CLAUDE				X	CHAIGNEAU JOELLE			X
LABALME RICHARD			X		MORIN BRIGITTE	X		
ECKERT PIERRE		X			FONTAN CORINE			X
BRUNEL PHILIPPE		X			DOUCET-BON BRUNO		X	
ROBERT MAGALI		X			PERRAUD CAMILLE		X	
DAVIDIAN PHILIPPE		X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
ALBAN BERNARD		X			PROST PHILIPPE		X	
COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X		
PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X		
LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X	
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

La séance est ouverte à 8h00

**1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE,**

Monsieur Romain Cottey assure le secrétariat de séance de l'assemblée.

## **2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU N°22 DU COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2023**

Le procès-verbal du dernier Comité Syndical est approuvé à l'unanimité.

## **3. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2022**

Le rapport annuel 2022 du service de gestion des déchets ménagers (joint à la présente note de synthèse) est présenté par Mr Ferré.

Mr Ferré indique que la prévention des déchets avec notamment les actions de ventes de composteurs pour la valorisation des biodéchets est un succès au sein du Smidom. On constate cependant une baisse des demandes de subventions broyeurs. Un travail important a également été effectué sur la collecte des piles et sur le flux Textile, Linge, Chaussure par le biais de concours dans les écoles, mais également par le biais d'animations scolaires pour sensibiliser les élèves.

Cette année 2022 a été marquée par l'approbation du PLPDMA qui a pour objectif de réduire la production de déchets de l'ordre de 15% d'ici 2030 avec différentes actions que le Smidom s'évertuera à mener.

Concernant le flux des ordures ménagères, on note une baisse des levées. La collecte sélective des emballages a par ailleurs augmentée l'ordre de 13% avec l'extension des consignes de tri. Des erreurs de tri conséquentes sur ce flux engendrent pour l'année 2022 un malus facturé par le Sytraival, d'un montant de 18 000 €. Le flux du verre reste stable et le flux papier est en baisse. Le flux Textile linge chaussure a augmenté de 21%.

Du côté des flux déchèteries on note une baisse des tonnages de 14% par rapport à 2021 en grande partie sur les déchets verts et les gravats. Une action menée sur le flux déchet non recyclable a également pu faire baisser les tonnages de 581 tonnes. Une baisse de la fréquentation est également constatée en déchèterie.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le rapport annuel 2022 à l'unanimité.

## **4. MAG 7**

Monsieur Ferré présente les points essentiels du Mag SMIDOM n° 7 qui sera adressé à chaque foyer avant la fin du mois de juin. Le magazine est axé sur la sobriété, l'économie circulaire, la mise en œuvre du PLPDMA avec comme point important la création du Repair café. Mr Ferré indique également que le passage de Peyzieux en apport volontaire des ordures ménagères est un exemple à suivre. Ceci apporte plus de confort pour l'usager. Il peut poser ses déchets à sa convenance 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Mme Chanel demande comment cela fonctionne au niveau financier. Mr Ferré indique que le minimum est de 8 levées pour la collecte mais que pour les points d'apport volontaire des ordures ménagères cela est un prix au dépôt.

Mr Ferré insiste sur les incivilités qui représentent plus de 10% du budget de la collectivité.

Au niveau des déchèteries, de nouvelles Responsabilisées Elargies des Producteurs (REP) vont voir le jour dans les prochains mois (articles de sports et loisirs, jouets, articles de bricolages et jardins thermiques, articles de bricolages et jardins thermiques).

## 5. POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES TOURNEES AU 01 JUILLET

Mr Ferré fait un point sur les dernières phases d'organisation matérielle, humaine et sur la communication effectuée auprès des usagers dans le cadre, de la reprise en régie des collectes des Bords de Veyle au premier juillet. Les élus précisent que pour le moment il n'y a aucun retour des usagers.

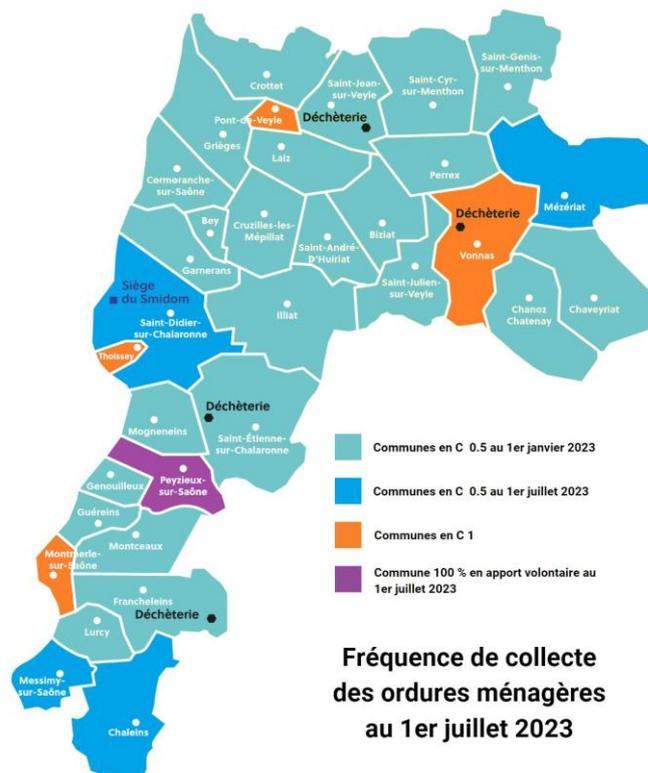
	Camion 1 SMIDOM BOM 26 tonnes		Camion 2 SMIDOM BOM 19 tonnes	
	Semaine impaire	Semaine paire	Semaine impaire	Semaine paire
<b>Lundi</b>	Vonnas C1	Vonnas C1	Bey Guereins	Messimy Mogneneins
<b>Mardi</b>	St-Cyr / Menthon St-Genis / Menthon	Perrex Laiz St-André-d'huiriat	St-Didier / Chalaronne	Chanoz-Chatenay Chaveyriat
<b>Mercredi</b>	St-Etienne / Chalaronne Cruzilles-lès-Mépillat	Biziat St-Julien / Veyle Illiat	Montmerle C1 Genouilleux	Montmerle C1 Lurcy
<b>Jeudi</b>	Montceaux Francheleins	Crottet St-Jean / Veyle	Cormoranche Garnerans	Grièges
<b>Vendredi</b>	Mézériat Gros producteurs (Vonnas C2)	Chaleins Gros producteurs (Vonnas C2 et Mézériat C1)	Thoissey C1 Pont de Veyle C1	Thoissey C1 Pont de Veyle C1

**Rouge : C 1 sans changement**

**Bleu: Bdv Changement jour collecte au 1<sup>o</sup> mai**

**Noir: pas de changement**

**Vert: Changement jour de collecte ou semaine**



## **6. VIDAGE OM BdV St Etienne-Prise en charge transfert ORGANOM**

Monsieur Ferré informe le Comité Syndical des attentes formulées auprès de la société SERNED pour effectuer le transfert des ordures ménagères, du quai de transfert de Saint Etienne à l'usine OVADE de Viriat. Mr Ferré indique qu'en rationalisant les tournées avec la reprise en Régie de Bord de Veyle, cela nous emmène à transporter les déchets à St Etienne.

## **7. REFLEXION SUR L'EVOLUTION DU MINIMUM DE LEVEES FACTURABLE**

Monsieur Ferré propose d'engager une réflexion sur l'évolution du nombre forfaitaire de levées facturées. Il y a en effet 20% des particuliers qui ne font pas 8 levées. Malgré l'augmentation des tarifs, on constate une baisse des recettes sur la facturation à venir du 1<sup>er</sup> semestre 2023 par rapport à 2022. Mr Jacquet Claude, plaide pour une suppression du minimum facturable il indique également que la déchèterie est en accès libre et que c'est sur ce point qu'il faut travailler. Plusieurs membres du Comité Syndical indiquent que s'il n'y a pas de minimum facturable, cela risque d'inciter aux déchets nomades.

## **8. LUTTE CONTRE LE TAUX DE REFUS EMBALLAGE**

Le SMIDOM, est de plus en plus pénalisé financièrement par le SYTRAVAIL en raison d'un taux de refus (erreurs de tri volontaires ou non) important, le Smidom s'interroge régulièrement sur les solutions envisageables pour faire évoluer le comportement préjudiciable d'une partie de ses usagers.

Mr Ferré indique qu'au-delà des actions de communication classiques, il existe un dispositif d'analyse basé sur l'intelligence artificielle, auquel il serait opportun de recourir. Une subvention octroyée par Citéo peut également être récupérée à hauteur de 50% des dépenses sur l'investissement de ce matériel. Mr Ferré explique qu'il s'agit d'installer dans la benne Evolupac une caméra qui enregistre le dépôt d'une colonne et qui avec l'intelligence artificiel va caractériser les erreurs de tri. La remontée des informations permet de mieux cibler les points déviants et d'adapter notre action de communication et de sensibilisation. Un membre du Comité Syndical demande si le passage en porte à porte des emballages peut avoir un effet positif sur les refus de tri. Mr Lux indique que l'impact carbone et les coûts sont énormes par rapport aux couts des taux de refus actuels. Mr Dupuit indique qu'il faut rappeler aux usagers la présence de caméras. Mme Bigot explique que pour sa Commune, malgré des amendes, il y a toujours des incivilités.

Pour rappel la part importante des refus sont des ordures ménagères résiduelles. Le coût total des refus s'élève à 240 000€.

Les membres du comité Syndical approuvent à l'unanimité l'acquisition de ce matériel et autorise le Président à signer tout document relatif à la demande de subvention.

## **9. CALENDRIER TRAVAUX ET FERMETURE DE LA DECHETERIE DE ST JEAN SUR VEYLE**

Mr Ferré indique que la déchèterie de St Jean sera fermée du 28 août au 31 décembre. Les usagers pourront utiliser la déchèterie de Vonnas qui s'adaptera en conséquence avec des horaires étendus : 9h-12h/14h-18h (17h à compter du 1<sup>er</sup> novembre). Deux gardiens accueilleront les usagers les lundis, mercredis, vendredi et samedi.



## **10. AVANCEMENT PLPDMA**

Mr Ferré indique la poursuite des opérations de distribution de composteurs individuels. En effet, 17 sessions ont déjà eu lieu avec 922 composteurs vendus. Le Smidom apprécie le très bon accueil des Communes. L'étude d'abri bac bio déchets pour les centres Bourg dense est en cours.

Mr Ferré précise que certaines actions du PLPDMA devront être sous-traitées. Notamment sur l'action 1 : démarche éco exemplarité des Communes du Smidom et sur l'action 8 : Impulser et valoriser les initiatives éco responsables-déploiement d'un label.

La société Hélianterra a été retenue pour mettre en œuvre ces deux actions pour un montant de 8 400€.

## **11. OPERATION BROYAGE ET CAFE SMIDOM 23 ET 24 JUIN DECHETERIE FRANCHELEINS**

Mr Ferré présente l'action de communication qui s'est tenue sur la déchèterie de Francheleins les 23 et 24 juin. En effet, 4 personnels Smidom se sont tenus à disposition du public pour broyer les déchets verts et communiquer sur la réduction à la source de ce flux.

## **12. DELIBERATION ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU REPAIR CAFE THOISSEY VAL DE SAONE**

Mr Ferré indique que le Repair Café Thoissey Val de Saône a tenu sa première session le 19 juin 2023.

Sur 40 appareils déposés, 43% ont été réparés et 30% sont en cours de réparation. La prochaine session se tiendra le 18 septembre.

L'association sollicite par ailleurs une subvention d'un montant de 500 euros pour renforcer son équipement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 €.

Mr Ferré indique également la création prochaine d'un Repair Café sur Mézériat.

## **13. DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE RECETTES INVESTISSEMENT**

Monsieur Ferré explique à l'assemblée délibérante que dans le cadre de la cession de plusieurs actifs, il conviendrait d'intégrer les recettes au chapitre 024.

- Rappel : BOM 5000 €, Fourgon « vert » entretien PAV 800€, Pont bascule St Jean 2000€.

Cela suppose au préalable le vote d'une décision modificative sur les chapitres suivants :

+ 7 800 € au chapitre 23 en section d'investissement – dépenses, article 2315

+ 7 800 € au chapitre 024 en section d'investissement - recettes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve la décision modificative selon la répartition proposée par Monsieur le Président à l'unanimité.

## **14. DELIBERATION SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Mr Ferré rappelle que la redevance incitative reversée par les usagers est versée semestriellement au SMIDOM pour la Communauté de Commune de la Veyle et reversé selon une convention en plusieurs échéances pour la Communauté de Commune Val de Saône Centre. Le SMIDOM avance ainsi des frais de fonctionnement pendant une période d'au moins huit mois. L'ouverture d'une ligne de trésorerie est donc nécessaire.

Après consultation de différents organismes bancaires, il est apparu avantageux de poursuivre la nouvelle ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes aux conditions suivantes :

Montant : 700 000 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'ESTR à 0 % si inférieur à 1

Taux plancher : 0.88% fixe

Frais de dossier : 700 €

Commission de non-utilisation : 0.05% de la différence entre le montant de la ligne trésorerie et l'encours quotidien moyen.

Type d'amortissement : remboursement du capital in fine

Périodicité des intérêts : payables à terme échu, chaque mois civil

Remboursement anticipé possible total ou partiel à hauteur de 0,05 %

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président, Monsieur FERRE Paul, à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes une ligne de trésorerie de 700 000 €.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président, Monsieur FERRE Paul, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, et à procéder ultérieurement à toutes les opérations s'y rattachant

## 15. DELIBERATION RENOUVELLEMENT REFASHION

Monsieur Ferré explique à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de signer le renouvellement de la convention avec ECO-TLC REFASHION pour une période de 5 ans . Le cahier des charges reste inchangé.

Après délibération le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer la convention avec ECO-TLC-REFASHION.

## 16. QUESTIONS DIVERSES

Mr Ferré informe les membres du Comité Syndical sur le projet du gouvernement relatif à la consigne verre pour le réemploi et l'opposition des collectivités sur le sujet.

Mr Ferré indique que la facture du 1<sup>er</sup> semestre 2023 est actuellement en cours de réalisation.

Mr Ferré informe que sur la Commune de St Didier, des colonnes OMR vont être installés, notamment pour les habitats sociaux Dynacité.

Mr Ferré précise également que le Smidom dispose d'une dizaine de colonnes aériennes OMR à contrôle d'accès. Les Communes intéressées pour passer en point d'apport OMR sont invitées à se faire connaître.

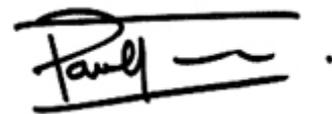
**LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU LE 22 SEPTEMBRE 2023**

Le secrétaire de séance



Cottey Romain

Le Président



Paul Ferré